

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02822

Numéro SIREN : 817 631 310

Nom ou dénomination : PRESTO ENGINEERING GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2022 sous le numéro de dépôt 8017



BBM & ASSOCIÉS

*Vous accompagner
durablement.*

Conseil | Expertise | Audit

COMPTES ANNUELS

Au 31/12/2021

SAS PRESTO ENGINEERING GROUP

RUE DE LA CARRIERE DE BACHA
ARTEPARC BACHASSON CS20029
13590 MEYREUIL

Certifies conformes par le President

www.groupebbm.com

Conseil | Expertise | Audit

Sommaire

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	1
<i>Comptes Annuels</i>	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Compte de résultat</i>	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Immobilisations</i>	11
<i>Amortissements</i>	12
<i>Créances et Dettes</i>	13
<i>Capital social</i>	14
<i>Provisions</i>	15
<i>Produits à recevoir</i>	16
<i>Charges à payer</i>	17
<i>Charges et Produits constatés d'avance</i>	18
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	19
<i>Détail - Engagements en pensions, retraite et assimilés</i>	20
<i>Tableau des filiales et participations 1</i>	21
<i>Détail des Postes</i>	22
<i>Détail de l'Actif</i>	23
<i>Détail du Passif</i>	25
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	27
<i>Fiscal</i>	30
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	31
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	32
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	33
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	34
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	35
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	36
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	37
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	38
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	39
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	40
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	41
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	42
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	43
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	44
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	45
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	46
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	47
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	48
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	49
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	50
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	51
<i>2058FC - Plafonnement des résultats ... Membre</i>	52
<i>2058A Bis - Détermination du résultat fiscal Membre</i>	53
<i>2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires Membre</i>	54
<i>2058ER - Rectifications apportées au résultat Membre</i>	55
<i>2058ES - Rectifications apportées ... sortie ... Membre</i>	56
<i>Déclaration du Groupe</i>	57
<i>2029B - Liste des sociétés membres /1</i>	58
<i>2029B - Liste des sociétés membres /2</i>	59
<i>2029Bbis - Liste des sociétés membres (exercice suivant) /1</i>	60

Sommaire

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

<i>2029Bbis - Liste des sociétés membres (exercice suivant) /2</i>	<i>61</i>
<i>2058ER - Rectifications apportées au résultat ...</i>	<i>62</i>
<i>2058ES - Rectifications apportées ... sortie ...</i>	<i>63</i>
<i>2058TS - Tableau de synthèse du résultat /1</i>	<i>64</i>
<i>2058RG - Détermination du résultat fiscal ...</i>	<i>65</i>
<i>2058DG - Etat de suivi des déficits et amorts</i>	<i>66</i>
<i>2058SG - Etat des subventions et abandons créances /1</i>	<i>67</i>
<i>2058CG - Etat des crédits d'impôts ... /1</i>	<i>68</i>
<i>2058PV - Plus ou moins values de cession d'actif immobilisé /1</i>	<i>69</i>
<i>2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires</i>	<i>70</i>
<i>2065 - Impôt sur les Sociétés / Société Mère</i>	<i>71</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>72</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis Suite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>73</i>

COMPTES ANNUELS



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	74 691	28 875	45 816	70 714
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	22 236	4 403	17 833	1 386
	Immobilisations en cours	46 455		46 455	
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	30 273 591	2 000 000	28 273 591	23 673 591	
Créances rattachées à des participations	13 311 323	2 689 077	10 622 246	7 519 713	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		43 728 296	4 722 355	39 005 941	31 265 405
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	996 662		996 662	139 717
	Autres créances	1 399 016		1 399 016	2 096 857
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	117 963		117 963	235 325	
Charges constatées d'avance	74 728		74 728	60 599	
TOTAL (III)		2 588 368		2 588 368	2 532 497
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		46 316 664	4 722 355	41 594 309	33 797 901

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

852 533

869 714

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	13 094 421	11 837 454
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 866 793	1 600 505
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(8 096 140)	(4 364 113)
	Résultat de l'exercice	(1 288 805)	(3 732 026)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	542 275	300 655	
	Total des capitaux propres	7 118 545	5 642 474
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	16 861 800	15 057 251
	Autres emprunts obligataires	8 021 642	7 672 420
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	525 457	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	8 328 289	4 362 020
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 884	364 794
	Dettes fiscales et sociales	502 137	452 008
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 869	5 869	
Autres dettes		177 041	
Produits constatés d'avance (1)	65 686	64 025	
	Total des dettes	34 475 764	28 155 427
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	41 594 309	33 797 901
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 288 804,91)	(3 732 026,35)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	9 592 322	5 455 756
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 597	
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

		31/12/2021		31/12/2020			
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises Production vendue (Biens) Production vendue (Services et Travaux)	1 946 004	100,00	974 332	100,00		
	Montant net du chiffre d'affaires	1 946 004	100,00	974 332	100,00		
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits	4 110	0,21	849	0,09		
	Total des produits d'exploitation	1 950 114	100,21	975 181	100,09		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Autres charges	868 254 15 803 769 131 263 258 27 937 2 199	44,62 0,81 39,52 13,53 1,44 0,11	712 316 11 739 603 985 313 628 4 895 370	73,11 1,20 61,99 32,19 0,50 0,04	
		Total des charges d'exploitation	1 946 582	100,03	1 646 934	169,03	
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 532	0,18	(671 753)	-68,95		
PRODUITS FINANCIERS		Opéra. comm. Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	364 924 999 218	18,75 51,35	341 423 882 959	35,04 90,62	
		Total des produits financiers	1 364 142	70,10	1 224 382	125,66	
		CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 414 814	124,09	2 000 000 2 112 680	205,27 216,83
			Total des charges financières	2 414 814	124,09	4 112 680	422,10
			RESULTAT FINANCIER	(1 050 672)	-53,99	(2 888 298)	-296,44
			RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 047 140)	-53,81	(3 560 051)	-365,38
			Total des produits exceptionnels				
	Total des charges exceptionnelles	241 665	12,42	171 975	17,65		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(241 665)	-12,42	(171 975)	-17,65		
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES						
	TOTAL DES PRODUITS	3 314 256	170,31	2 199 563	225,75		
	TOTAL DES CHARGES	4 603 061	236,54	5 931 590	608,79		
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(1 288 805)	-66,23	(3 732 026)	-383,03		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Mise en place d'un contrat de délégation de créance et d'un prêt intragroupe

Dans le cadre du paiement de l'opération de rachat de branche d'activité dû par PRESTO ENGINEERING DENMARK APS à la société FORCE TECHNOLOGY, un contrat de délégation de créance a été conclu le 31 janvier 2020 entre les trois sociétés FORCE TECHNOLOGY, PRESTO ENGINEERING DENMARK APS, et PRESTO ENGINEERING GROUP. Ce contrat prévoit le paiement du prix d'acquisition de ladite branche d'activité par PRESTO ENGINEERING GROUP.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la dette dûe par PRESTO ENGINEERING GROUP à FORCE TECHNOLOGY s'est ainsi élevée à 11 150 000 €.

Cette somme a été entièrement refacturée sur 2020 par PRESTO ENGINEERING GROUP à sa filiale, la société PRESTO ENGINEERING DENMARK APS, par la mise en place d'un contrat de prêt intragroupe. D'une durée de 5 ans, le prêt est remboursable in fine et est rémunéré au taux annuel de 10%.

Par décision du Conseil de Surveillance de PRESTO ENGINEERING GROUP du 02/02/2021, le prêt de 11 150 000 € a été converti à hauteur de 4 500 000 € en capital.

A la date du 30/06/2021, le montant du prêt a été augmenté de la somme de 3 750 000 €, qui correspond au solde définitif du paiement du complément de prix de l'opération de rachat de branche d'activité désignée ci-dessus.

Par décision du Conseil de Surveillance de PRESTO ENGINEERING GROUP du 24/02/2022, le prêt de 10 400 000 € a été converti à hauteur de 4 600 000 € en capital.

Au 31/12/2021, le solde du prêt ressort à 5 800 000 €.

Augmentation de capital et émission d'OC

Dans le cadre de l'opération de rachat de branche d'activité par les nouvelles filiales danoises et britanniques, PRESTO ENGINEERING GROUP a réalisé à la date du 30/06/2021, une nouvelle augmentation de capital par émission de 1 256 967 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1€ chacune, plus une prime d'émission de 1.01€/par action soit 1 266 288€.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la société est porté au 30 juin 2021 à 13 094 421€.

En complément, la société a émis des obligations convertibles (OC4) pour un montant total de 726 744€.

Transfert de prêt de PRESTO ENGINEERING EUROPE chez PRESTO ENGINEERING GROUP

Par convention signée entre les parties le 14 mai 2016, PRESTO ENGINEERING EUROPE a consenti un prêt à PRESTO ENGINEERING INC de 3 100 000 €, assorti d'une somme additionnelle de 300 000 €, soit au total, 3 400 000 €.

Ce prêt portait sur une durée maximale de 3 ans, à compter du 14 mai 2016.

Par trois avenants successifs, la date limite du prêt a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.

La société holding du Groupe, PRESTO ENGINEERING GROUP SAS, qui détient le contrôle des deux autres sociétés citées ci-dessus, en tant que propriétaire de 100% de leurs titres respectifs, a décidé de reprendre à son compte la poursuite de la convention initiale, à dater de la signature de L'AVENANT NUMERO 4 A LA CONVENTION DE CREDIT, soit le 2 novembre 2021.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Par cet avenant, PRESTO ENGINEERING EUROPE cède à PRESTO ENGINEERING GROUP les droits et obligations relatifs à la convention de prêt initiale du 14 mai 2016

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique n'est survenu postérieurement aux comptes clos le 31/12/2021

Informations générales complémentaires

Depuis le 1er janvier 2019, la SAS PRESTO ENGINEERING GROUP fait partie d'un groupe fiscalement intégré. En tant que société mère du groupe intégré, la SAS PRESTO ENGINEERING GROUP se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimitée tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Les frais d'acquisitions des titres de participation ont été incorporés au coût d'achat des titres. Ils sont amortis fiscalement sur 5 ans par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

La SAS Presto Engineering Group a octroyé un prêt à sa filiale Presto Engineering INC d'un montant de 2 689K€ sur l'exercice. Ce prêt est rémunéré au taux annuel de 4.6%. Il devra être remboursé au plus tard 7 ans après son déblocage soit le 12 décembre 2025.

La somme restant due, soit 3 123 250 € (3 100 000 € en principal et 23 250 € en intérêts) doit donc être réglée au plus tard le 31 décembre 2022 par PRESTO INC à PRESTO ENGINEERING GROUP.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil de rentabilité. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentée en autres fonds propres.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Emission d'obligations convertibles :

En date du 12 décembre 2018, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 7 904 880€ par émission au pair de 7 904 880 obligations convertibles (OC) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 15 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€

En date du 31 janvier 2020, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 4 323 723€ par émission au pair de 4 323 723 obligations convertibles (OC2) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 14 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€

En date du 8 octobre 2020, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 484 288€ par émission au pair de 484 288 obligations convertibles (OC3) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 13 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€

En date du 30 juin 2021, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 726 744€ par émission au pair de 726 744 obligations convertibles (OC4) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 13 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€

La société n'a pas été informée de mouvements ultérieurs sur les OC.

Emission d'obligations avec bon de souscriptions d'actions :

En date du 12 décembre 2018, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 7 000 000€ par émission au pair de 700 obligations d'une valeur nominale de 10 000€ auxquelles sont attachés 592 bons de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

souscription d'actions de catégorie A (BSA A) et 704 bons de souscription d'actions de catégorie B (BSA B). Ces obligations avec bon de souscription d'actions (OBSA) sont consenties pour une durée de 7 ans et seront remboursées le 12 décembre 2025.

Ces OBSA sont rémunérées par des intérêts cash et des intérêts capitalisés. Le taux d'intérêts cash est égal à l'Euribor (si > 0) majoré d'une marge cash de 4.5%. Les intérêts capitalisés sont calculés au taux de 4.5%. Chaque BSA A permet de souscrire, à date d'échéance, à une action ordinaire nouvelle à la valeur nominale de 1€

Chaque BSA B permet de souscrire, uniquement en cas de conversion des obligations convertibles (OC), à une action ordinaire nouvelle à la valeur nominale de 1€

La société n'a pas été informée de mouvements ultérieurs sur les OBSA.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances, ...

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	74 691					74 691
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 691					74 691
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	2 750		19 485			22 236
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			46 455			46 455
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 750		65 940			68 690
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	35 882 382		12 302 533		4 600 000	43 584 915
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	35 882 382		12 302 533		4 600 000	43 584 915
TOTAL	35 959 823		12 368 473		4 600 000	43 728 296

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	3 977	24 898		28 875
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 977	24 898		28 875
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	1 364	3 039		4 403
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 364	3 039		4 403	
TOTAL		5 341	27 937		33 278

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation	241 620						241 620
TOTAL	241 620						241 620
TOTAL GENERAL NON VENTILE			241 620				241 620

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	13 311 323	852 533	12 458 791
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	996 662	996 662	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	284	284	
	Impôts sur les bénéfices	973 900	973 900	
	Taxes sur la valeur ajoutée	31 950	31 950	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	391 933	391 933	
	Débiteurs divers	948	948	
Charges constatées d'avances	74 728	74 728		
TOTAL DES CREANCES		15 781 728	3 322 938	12 458 791
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)	16 861 800			16 861 800
	Autres emprunts obligataires (1)	8 021 642		8 021 642	
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 597	1 597		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	523 860	523 860		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	94 932	94 932		
	Fournisseurs et comptes rattachés	164 884	164 884		
	Personnel et comptes rattachés	193 430	193 430		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	134 074	134 074		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	148 242	148 242		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	26 391	26 391		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 869	5 869		
	Groupe et associés (2)	8 233 357	8 233 357		
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	65 686	65 686			
TOTAL DES DETTES		34 475 764	9 592 322	8 021 642	16 861 800
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		2 139 410			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	11 837 454,00	1,0000	11 837 454,00
	Emises pendant l'exercice	1 256 967,00	1,0000	1 256 967,00
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	13 094 421,00	1,0000	13 094 421,00

Par décision de l'associé unique de la SAS SALONA INVEST en date du 12 décembre 2018, il pourra être décidé, dans un délai maximum de 36 mois :

- l'attribution d'actions ordinaires gratuites, de valeur nominale de 1€ au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société ou de ses filiales, dans la limite de 136 618 actions ordinaires.
- l'attribution d'actions de préférence 1 gratuites, de valeur nominale de 1€ au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société ou de ses filiales, dans la limite de 204 926 actions ordinaires.

Au 12 décembre 2019, l'attribution de 164 135 actions de préférence 1 gratuites a été décidée, par prélèvement sur la prime d'émission.

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	300 655	241 620		542 275
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	300 655	241 620		542 275
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	4 689 077			4 689 077
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	4 689 077			4 689 077
TOTAL GENERAL		4 989 732	241 620		5 231 352

Dont dotations et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

241 620

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Produits à recevoir		1 623 194
Créances rattachées à des participations		1 622 246
<i>INTERETS COURUS S/CREANCES RAT</i>	<i>10 506</i>	
<i>INTERET COURUS CREANCES RAT DK</i>	<i>1 611 740</i>	
Autres créances		948
<i>FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR</i>	<i>948</i>	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Charges à payer		1 323 296
Autres emprunts obligataires		367 406
<i>INTERET COURUS MEZA CAPITALISE</i>	367 406	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		525 457
<i>INTERET CAPITALISES OC2</i>	523 860	
<i>INTERETS COURUS BANQUE</i>	1 597	
Emprunts et dettes financières divers		94 932
<i>INTERETS COURUS OC3</i>	54 633	
<i>INT.COURUS S/PARTICIP.SALARIES</i>	40 299	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		43 909
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	43 909	
Dettes fiscales et sociales		291 592
<i>CONGES A PAYER</i>	55 315	
<i>PRIMES A PAYER</i>	138 114	
<i>CHARGES SOC SUR CONGES A PAYER</i>	24 173	
<i>PROV CH SOCIALES A PAY</i>	60 659	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	10 378	
<i>FORMATION CONTINUE CIF CDD</i>	2 953	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2021	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		74 728	65 686
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		74 728	65 686

--

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2021

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING INC	9 215 788	
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING EUROPE	8 210 797	
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING HVM	3 144 184	
	20 570 768	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Cf. état Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés	48 205	
	48 205	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	20 618 973	
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées	20 570 768	

Détail - Engagements en pensions, retraite et assimilés

Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Départ en retraite à l'âge de 64 ans (initiative salarié) Turnover moyen Taux d'actualisation 0.98% inflation comprise Taux de charges sociales 48% Engagements en pension, retraites et assimilés	48 205	
Totalisation	48 205	

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2021

	Capital	Capitaux propres	Q note part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
PRESTO ENGINEERING EUROPE	125 797	4 697 163	100,00	8 210 797	8 210 797
PRESTO ENGINEERING HVM	225 001	425 033	100,00	3 144 184	3 144 184
PRESTO ENGINEERING INC	1 372 348	(7 686 347)	100,00	9 215 788	7 215 788
PRESTO ENGINEERING DENMARK APS	5 379	4 178 461	100,00	9 696 955	9 696 955
PRESTO ENGINEERING GROUP UK LTD	5 669	10 333	100,00	5 869	5 869
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
PRESTO ENGINEERING EUROPE	(6 191 794)		6 783 155	(124 882)	
PRESTO ENGINEERING HVM	(1 067 511)		7 415 041	304 745	
PRESTO ENGINEERING INC	6 169 386		4 551 838	96 199	
PRESTO ENGINEERING DENMARK APS	5 800 000		17 705 066	(2 823 485)	
PRESTO ENGINEERING GROUP UK LTD	96 599		910 210	24 468	
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

Les données de Presto Engineering INC ont été converties du dollar à l'euro au taux du 31/12/21 de 1.15.

Les données de Presto Engineering Denmark APS ont été converties de la couronne danoise à l'euro au taux du 31/12/21 de 7.45.

Les données de Presto Engineering Group UK ont été converties de la livre à l'euro au taux du 31/12/21 de 0.882

DETAIL DES POSTES



Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	39 005 940,50	93,78	31 265 404,71	92,51	7 740 535,79	24,76
Concessions brevets et droits similaires	45 815,75	0,11	70 713,75	0,21	(24 898,00)	-35,21
20500000 LOGICIELS	74 690,75	0,18	74 690,75	0,22		
28050000 AMORT. LOGICIELS	(28 875,00)	-0,07	(3 977,00)	-0,01	(24 898,00)	-626,05
Autres immobilisations corporelles	17 832,77	0,04	1 386,35		16 446,42	N/S
21830000 MAT BUREAU INFORMATIQ	22 235,77	0,05	2 750,35	0,01	19 485,42	708,47
28183000 AMORT MAT BUREAU INFO	(4 403,00)	-0,01	(1 364,00)		(3 039,00)	-222,80
Immobilisations corporelles en cours	46 454,67	0,11			46 454,67	
23100000 .	46 454,67	0,11			46 454,67	
Autres participations	28 273 591,49	67,97	23 673 591,49	70,04	4 600 000,00	19,43
26104000 TITRE NEW CO APS - PRESTO DK	9 696 954,78	23,31	5 096 954,78	15,08	4 600 000,00	90,25
26110100 TITRES PRESTO INC	9 215 788,07	22,16	9 215 788,07	27,27		
26110200 TITRES PRESTO EUROPE	8 210 796,58	19,74	8 210 796,58	24,29		
26110300 TITRES PRESTO HVM	3 144 183,52	7,56	3 144 183,52	9,30		
26110500 K PRESTO UK	5 868,54	0,01	5 868,54	0,02		
29611010 PROVISION DEP. TITRES INC	(2 000 000,00)	-4,81	(2 000 000,00)	-5,92		
Créances rattachées à des participations	10 622 245,82	25,54	7 519 713,12	22,25	3 102 532,70	41,26
26700000 CREANCES RATTACHEES A PARTICIP	4 900 000,00	11,78	4 900 000,00	14,50		
26700001 CREANCES RATT A PART PRET INC	3 100 000,00	7,45			3 100 000,00	
26710000 CREANCES RATTACH PARTICIP. (GR	2 689 077,49	6,47	2 689 077,49	7,96		
26720000 QP FORCE - PRESTO UK	100 000,00	0,24	100 000,00	0,30		
26740000 CREANCE RATTACHE PRESTO DK	900 000,00	2,16	1 750 000,00	5,18	(850 000,00)	-48,57
26780000 INTERETS COURUS S/CREANCES RAT	10 505,82	0,03	10 477,12	0,03	28,70	0,27
26780001 INTERET COURUS CREANCES RAT DK	1 611 740,00	3,87	759 236,00	2,25	852 504,00	112,28
29670000 DEPRECIAT CREANCES RATT. PART	(2 689 077,49)	-6,47			(2 689 077,49)	
29671000 PROVISION DEP CREANCES PRESTO EN			(2 689 077,49)	-7,96	2 689 077,49	100,00
TOTAL III - Actif Circulant NET	2 588 368,15	6,22	2 532 496,59	7,49	55 871,56	2,21
Créances clients et comptes rattachés	996 661,51	2,40	139 716,81	0,41	856 944,70	613,34
041D COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS			139 716,81	0,41	(139 716,81)	-100,00
41190000 PRESTO ENGINEERING, INC	21 898,12	0,05			21 898,12	
41191000 PRESTO ENGINEERING DK	85 309,89	0,21			85 309,89	
41193000 PRESTO ENGINEERING EUROPE	521 521,06	1,25			521 521,06	
41194000 PRESTO HVM	367 932,44	0,88			367 932,44	
Autres créances	1 399 015,54	3,36	2 096 856,71	6,20	(697 841,17)	-33,28
040D COLLECTIF FOURNISSEURS DEBITEURS			49 204,80	0,15	(49 204,80)	-100,00
40980000 FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	948,00				948,00	
43770000 CHEQUES DEJEUNER	283,80				283,80	
44400000 IMPOTS SUR LE BENEFICE	973 900,00	2,34	1 082 677,59	3,20	(108 777,59)	-10,05
44551000 TVA A DECAISSER			44 933,36	0,13	(44 933,36)	-100,00
44566000 TVA DEDUCTIBLE / ABS			809,07		(809,07)	-100,00
44566010 TVA DEDUCTIBLE/PREST AT 01	5 159,04	0,01	14 888,84	0,04	(9 729,80)	-65,35
44567000 CREDIT TVA	15 821,31	0,04	979,00		14 842,31	N/S
44586000 TVA SUR FNP	10 970,08	0,03			10 970,08	
44587000 TVA SUR FACTURES A ET ABLIR			22 000,00	0,07	(22 000,00)	-100,00
45500000 ASSOCIES	11 625,00	0,03			11 625,00	
45550000 COMPTE COURANT PRESTO DK			699 962,76	2,07	(699 962,76)	-100,00
45570000 COMPTE COURANT INC	380 308,31	0,91	180 485,71	0,53	199 822,60	110,71
46100000 PERSONNEL FRAIS			815,58		(815,58)	-100,00
47100000 COMPTE D'ATTENTE			100,00		(100,00)	-100,00

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Disponibilités	117 963,35	<i>0,28</i>	235 324,57	<i>0,70</i>	(117 361,22)	<i>-49,87</i>
51220000 CIC - COMPTE 03601	1 532,84		45 276,27	<i>0,13</i>	(43 743,43)	<i>-96,61</i>
51230000 CIC COMPTE 05	48 230,59	<i>0,12</i>	190 048,30	<i>0,56</i>	(141 817,71)	<i>-74,62</i>
51240000 CIC CPTE 02	68 199,92	<i>0,16</i>			68 199,92	
Charges constatées d'avance	74 727,75	<i>0,18</i>	60 598,50	<i>0,18</i>	14 129,25	<i>23,32</i>
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	74 727,75	<i>0,18</i>	60 598,50	<i>0,18</i>	14 129,25	<i>23,32</i>
TOTAL DUBILAN ACTIF	41 594 308,65	<i>100,00</i>	33 797 901,30	<i>100,00</i>	7 796 407,35	<i>23,07</i>

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	7 118 544,67	17,11	5 642 474,19	16,69	1 476 070,48	26,16
Capital Social ou individuel	13 094 421,00	31,48	11 837 454,00	35,02	1 256 967,00	10,62
10130000 CAPITAL SOCIAL	10 972 550,00	26,38	9 715 583,00	28,75	1 256 967,00	12,94
10180000 CAPITAL SOUMIS A REGLEMENTATIO	2 121 871,00	5,10	2 121 871,00	6,28		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 866 793,34	6,89	1 600 504,82	4,74	1 266 288,52	79,12
10410000 PRIME D'EMISSION	2 866 793,34	6,89	1 600 504,82	4,74	1 266 288,52	79,12
Report à nouveau	(8 096 139,60)	-19,46	(4 364 113,25)	-12,91	(3 732 026,35)	-85,52
11900000 REPORT A NOUVEAU	(8 096 139,60)	-19,46	(4 364 113,25)	-12,91	(3 732 026,35)	-85,52
Résultat de l'exercice	(1 288 804,91)	-3,10	(3 732 026,35)	-11,04	2 443 221,44	65,47
Provisions réglementées	542 274,84	1,30	300 654,97	0,89	241 619,87	80,36
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	542 274,84	1,30	300 654,97	0,89	241 619,87	80,36
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	34 475 763,98	82,89	28 155 427,11	83,31	6 320 336,87	22,45
Emprunts obligataires convertibles	16 861 799,96	40,54	15 057 251,11	44,55	1 804 548,85	11,98
16100000 EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIB	10 876 031,12	26,15	9 798 226,27	28,99	1 077 804,85	11,00
16110000 EMISSION OC2	4 762 365,00	11,45	4 762 365,00	14,09		
16120000 OC3	496 659,84	1,19	496 659,84	1,47		
16130000 OC4	726 744,00	1,75			726 744,00	
Autres emprunts obligataires	8 021 642,00	19,29	7 672 420,00	22,70	349 222,00	4,55
16300000 AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	7 654 236,00	18,40	7 319 375,00	21,66	334 861,00	4,57
16883000 INTERET COURUS MEZA CAPITALISE	367 406,00	0,88	353 045,00	1,04	14 361,00	4,07
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	525 457,30	1,26			525 457,30	
16884000 INTERET CAPITALISES OC2	523 860,14	1,26			523 860,14	
51860000 INTERETS COURUS BANQUE	1 597,16				1 597,16	
Emprunts et dettes financières divers	8 328 288,55	20,02	4 362 020,45	12,91	3 966 268,10	90,93
16885000 INTERETS COURUS OC3	54 632,60	0,13			54 632,60	
16886000 INT.COURUS SPARTICIP.SALARIES	40 299,44	0,10			40 299,44	
45110000 INTEGRATION FISCALE	394 906,00	0,95	572 450,00	1,69	(177 544,00)	-31,01
45120000 INTEGRATION FISCALE HVM	578 994,00	1,39	510 228,00	1,51	68 766,00	13,48
45540000 COMPTE COURANT EUROPE	6 191 793,55	14,89	2 783 622,73	8,24	3 408 170,82	122,44
45550000 COMPTE COURANT PRESTO DK	151,51				151,51	
45560000 COMPTE COURANT HVM	1 067 511,45	2,57	495 719,72	1,47	571 791,73	115,35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 883,83	0,40	364 793,68	1,08	(199 909,85)	-54,80
040C COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEUR			208 337,51	0,62	(208 337,51)	-100,00
40100000 COMPTES COLLECTIF FOURNISSEURS	61 285,50	0,15			61 285,50	
40194000 PRESTO ENGINEERING HVM	12 633,40	0,03	5 486,80	0,02	7 146,60	130,25
40195100 PRESTO INC	3 133,11	0,01			3 133,11	
40197000 PRESTO UK	43 922,54	0,11	129 693,37	0,38	(85 770,83)	-66,13
40810001 FACTURES NON PARVENUES	43 909,28	0,11	21 276,00	0,06	22 633,28	106,38
Dettes fiscales et sociales	502 136,91	1,21	452 007,87	1,34	50 129,04	11,09
42820000 CONGES A PAYER	55 315,44	0,13	63 254,80	0,19	(7 939,36)	-12,55
42860000 PRIMES A PAYER	138 114,22	0,33	119 758,56	0,35	18 355,66	15,33
43100000 URSSAF/POLE EMPLOI	34 968,70	0,08	51 303,87	0,15	(16 335,17)	-31,84

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
43750000	GROUPE MORNAY	9 386,90	0,02	23 598,92	0,07	(14 212,02)	-60,22
43760000	GAN MUTUELLE+RETRAITE+PREVOY.	4 887,15	0,01	3 901,53	0,01	985,62	25,26
43770000	CHEQUES DEJEUNER			111,80		(111,80)	-100,00
43820000	CHARGES SOC SUR CONGES A PAYER	24 172,69	0,06	27 390,97	0,08	(3 218,28)	-11,75
43860000	PROV CH SOCIALES A PAY	60 658,59	0,15	92 704,48	0,27	(32 045,89)	-34,57
44210000	RETENUE A LA SOURCE	8 507,82	0,02	7 082,48	0,02	1 425,34	20,12
44210001	Impot a la source Allemand	4 552,42	0,01			4 552,42	
44571000	TVA COLLECTEE/PRESTATION	148 242,25	0,36	56 893,90	0,17	91 348,35	160,56
44860000	ETAT CHARGES A PAYER	10 377,72	0,02	2 869,70	0,01	7 508,02	261,63
44863000	FORMATION CONTINUE CIF CDD	2 953,01	0,01	3 136,86	0,01	(183,85)	-5,86
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 868,54	0,01	5 868,54	0,02		
26905000	VERST RESTANT A EFFECT / TIT	5 868,54	0,01	5 868,54	0,02		
Autres dettes		0,40		177 040,74	0,52	(177 040,34)	-100,00
041C	COLLECTIF CLIENTS CREDITEURS			45 040,34	0,13	(45 040,34)	-100,00
41980000	CLIENTS - RRR A ACCORDER			132 000,00	0,39	(132 000,00)	-100,00
46700000	CREANCES CEDEES CPTE 01980100	0,40		0,40			
Produits constatés d'avance		65 686,49	0,16	64 024,72	0,19	1 661,77	2,60
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	30 002,88	0,07	30 192,17	0,09	(189,29)	-0,63
48700001	PCA INC	3 137,14	0,01	3 137,14	0,01		
48700100	PRODUITS CONST AVANCE INTERCO	32 546,47	0,08	30 695,41	0,09	1 851,06	6,03
TOTAL DUBILAN PASSIF		41 594 308,65	100,00	33 797 901,30	100,00	7 796 407,35	23,07

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	1 950 114,23	100,21	975 181,00	100,09	974 933,23	99,97
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	1 946 004,02	100,00	974 331,96	100,00	971 672,06	99,73
Production vendue Services FRANCE	1 946 004,02	100,00	974 331,96	100,00	971 672,06	99,73
70601000 TRANSFERT INTERCO CNH	674 551,93	34,66	449 836,85	46,17	224 715,08	49,95
70602000 TRANSFERT INTERCO INC	145 856,14	7,50	144 773,92	14,86	1 082,22	0,75
70602001 TRANSACTION INC PCA			10 823,13	1,11	(10 823,13)	-100,00
70603000 TRANSFERT INTERCO HVM	546 864,18	28,10	447 168,37	45,89	99 695,81	22,29
70604000 REFACTURATION DK	578 731,77	29,74	256 396,50	26,32	322 335,27	125,72
70910000 R.R.R.ACCORDES SVTES PROD. FI			(334 666,81)	-34,35	334 666,81	100,00
Montant net du chiffre d'affaires	1 946 004,02	100,00	974 331,96	100,00	971 672,06	99,73
Autres produits d'exploitation	4 110,21	0,21	849,04	0,09	3 261,17	384,10
75600000 GAIN DE CHANGES COMMERCIALES	4 132,11	0,21	845,28	0,09	3 286,83	388,85
75800000 PRODUITS DIVERS	(21,90)		3,76		(25,66)	-682,45
Total des charges d'exploitation	1 946 581,80	100,03	1 646 934,19	169,03	299 647,61	18,19
Autres achats et charges externes	868 254,20	44,62	712 316,25	73,11	155 937,95	21,89
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	38,00				38,00	
60641000 FOURNITURES INFORMATIQUES	679,69	0,03			679,69	
61323000 LOCATION LICENCE LOGICIELS	137 565,56	7,07	68 641,49	7,04	68 924,07	100,41
61323100 Lcences Interco	32 763,91	1,68			32 763,91	
61561000 MAINTENANCE MAT BUR & INFORMA	28 512,01	1,47	19 794,24	2,03	8 717,77	44,04
61610000 ASSURANCES RESP CIVILE	81 776,62	4,20	76 778,37	7,88	4 998,25	6,51
61810000 DOCUMENTATION	2 306,61	0,12	1 305,38	0,13	1 001,23	76,70
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	462,00	0,02	770,61	0,08	(308,61)	-40,05
61851000 SEMINAIRES	6 959,24	0,36	14 479,50	1,49	(7 520,26)	-51,94
62141000 PERSONNEL REFACTURE PRESTO US			157 366,23	16,15	(157 366,23)	-100,00
62142000 PERSONNEL REFACTURE UK	301 562,23	15,50	129 693,37	13,31	171 868,86	132,52
62260000 HONORAIRES COMPTABILITE	2 388,50	0,12	3 140,00	0,32	(751,50)	-23,93
62260100 HONORAIRES CAC	54 166,66	2,78	59 955,65	6,15	(5 788,99)	-9,66
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES	31 091,05	1,60	103 170,66	10,59	(72 079,61)	-69,86
62262000 HONORAIRES SOCIAL	1 828,40	0,09	1 602,70	0,16	225,70	14,08
62263000 HONORAIRES MARKETING	20 073,81	1,03			20 073,81	
62264000 AUTRES HONORAIRES	11 346,70	0,58	1 080,00	0,11	10 266,70	950,62
62265100 HONORAIRES IT	22 527,35	1,16	16 102,50	1,65	6 424,85	39,90
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS	6 067,81	0,31	9 042,35	0,93	(2 974,54)	-32,90
62370000 PUBLICATIONS	863,34	0,04			863,34	
62413000 FRAIS DE PORT / ACHAT OPEX	37,95				37,95	
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENT	32 353,11	1,66	21 821,64	2,24	10 531,47	48,26
62561000 RESTAURANT RECEPTION			173,00	0,02	(173,00)	-100,00
62600000 FRAIS POST AUX	85,63		17,11		68,52	400,47
62610000 TELEPHONE	413,94	0,02	1 073,52	0,11	(659,58)	-61,44
62700000 SERVICES BANCAIRES	3 102,20	0,16	5 077,28	0,52	(1 975,08)	-38,90
62740000 COMMISSION BPI	5 000,00	0,26	5 000,00	0,51		
62810000 COTISATION	5 256,88	0,27	1 730,65	0,18	3 526,23	203,75
62840000 FRAIS RECRUTEMENT	79 025,00	4,06	14 500,00	1,49	64 525,00	445,00
Impôts, taxes et versements assimilés	15 802,74	0,81	11 738,78	1,20	4 063,96	34,62
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	3 627,81	0,19	3 362,70	0,35	265,11	7,88
63330000 FORMATION CONTINUE	3 623,93	0,19	2 967,08	0,30	656,85	22,14
63511200 CVAE	8 551,00	0,44	5 409,00	0,56	3 142,00	58,09

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Salaires et traitements	769 130,64	39,52	603 985,44	61,99	165 145,20	27,34
64110000 SALAIRES	645 666,22	33,18	494 517,18	50,75	151 149,04	30,56
64120000 PROV CONGES A PAYER	(7 939,36)	-0,41	4 202,58	0,43	(12 141,94)	-288,92
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	78 391,66	4,03	101 758,56	10,44	(23 366,90)	-22,96
64131000 PRIME ET FRATIFICATION SUR PAI	50 000,00	2,57			50 000,00	
64140000 INDEMN. & AVANTAGES DIVERS	3 012,12	0,15	3 507,12	0,36	(495,00)	-14,11
Charges sociales du personnel	263 258,05	13,53	313 628,27	32,19	(50 370,22)	-16,06
64510000 URSSAF	159 167,48	8,18	155 701,61	15,98	3 465,87	2,23
64510001 Caisse maladie Allemande	5 514,34	0,28			5 514,34	
64540000 ASSEDIC	24 578,97	1,26	18 249,64	1,87	6 329,33	34,68
64550000 GROUPE MORNAY	74 495,43	3,83	55 731,69	5,72	18 763,74	33,67
64560000 MUTUELLE	11 146,59	0,57	8 661,01	0,89	2 485,58	28,70
64565000 TITRES REST AURANTS	4 050,60	0,21	3 359,16	0,34	691,44	20,58
64581000 PROV CS/ CONGES A PAY	(3 218,28)	-0,17	2 067,68	0,21	(5 285,96)	-255,65
64582000 PROV CS/PRIMES	781,11	0,04	50 877,48	5,22	(50 096,37)	-98,46
64583000 AUTRE PROV CHARGES SOCIALES	(32 827,00)	-1,69			(32 827,00)	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL			480,00	0,05	(480,00)	-100,00
64780000 CADEAUX PERSONNEL	1 071,50	0,06			1 071,50	
64810000 FORMATION DU PERSONNEL	18 497,31	0,95	18 500,00	1,90	(2,69)	-0,01
Dotation aux amortissements sur immobilisations	27 937,00	1,44	4 895,00	0,50	23 042,00	470,73
68111000 DOT. AMORTISSEMENT/SINCRP.	24 898,00	1,28	3 977,00	0,41	20 921,00	526,05
68112000 DOTATION AMORT. IMMOB. CORP.	3 039,00	0,16	918,00	0,09	2 121,00	231,05
Autres charges de gestion courante	2 199,17	0,11	370,45	0,04	1 828,72	493,65
65600000 PERTE DE CHANGE COMMERCIALES	2 106,65	0,11	355,70	0,04	1 750,95	492,25
65800000 CHARGES DIVERSES	92,52		14,75		77,77	527,25
Résultat d'exploitation	3 532,43	0,18	(671 753,19)	-68,95	675 285,62	100,53
Total des produits financiers	1 364 141,70	70,10	1 224 382,18	125,66	139 759,52	11,41
Produits financiers de participations	364 923,78	18,75	341 422,91	35,04	23 500,87	6,88
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATION	360 000,00	18,50	340 000,00	34,90	20 000,00	5,88
76150000 INTERET CPTÉ COURANT DK	4 923,78	0,25	1 422,91	0,15	3 500,87	246,04
Autres intérêts et produits assimilés	999 217,92	51,35	882 959,27	90,62	116 258,65	13,17
76380000 REVENUS DES AUTRES CREANCES	123 668,85	6,36	123 723,27	12,70	(54,42)	-0,04
76380001 INTERET CREANCE DK	852 504,00	43,81	759 236,00	77,92	93 268,00	12,28
76800000 INT SUR PRET PRESTO INC	23 250,00	1,19			23 250,00	
76880000 ECART DE CONVERSION EURO	(204,93)	-0,01			(204,93)	
Total des charges financières	2 414 814,17	124,09	4 112 680,23	422,10	(1 697 866,06)	-41,28
Dotations financières aux amort. et provisions			2 000 000,00	205,27	(2 000 000,00)	-100,00
68662000 DOT. PROV. DEPREC. IMMOB. FINA			2 000 000,00	205,27	(2 000 000,00)	-100,00
Intérêts et charges assimilées	2 414 814,17	124,09	2 112 680,23	216,83	302 133,94	14,30
66110000 INTERETS OC	1 077 804,85	55,39	971 171,62	99,68	106 633,23	10,98
66120000 INTERET MEZZA CAPITALISES	349 222,00	17,95	335 661,00	34,45	13 561,00	4,04
66121000 INTERET MEZA CASH	350 053,95	17,99	335 656,70	34,45	14 397,25	4,29
66123000 INTERET OC 2	523 860,14	26,92	438 642,00	45,02	85 218,14	19,43
66124000 INTERETS OC3	54 632,60	2,81	12 371,84	1,27	42 260,76	341,59
66125000 INTERETS OC4	40 299,44	2,07			40 299,44	
66130000 INTERET SWAP DE TAUX	13 968,99	0,72	13 394,46	1,37	574,53	4,29
66160000 INTERETS BANCAIRES	4 972,20	0,26	5 782,61	0,59	(810,41)	-14,01

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2021	12	01/01/2020	12	Variations	%
	31/12/2021	mois	31/12/2020	mois		
Résultat financier	(1 050 672,47)	-53,99	(2 888 298,05)	-296,4	1 837 625,58	63,62
Résultat courant avant impôts	(1 047 140,04)	-53,81	(3 560 051,24)	-365,3	2 512 911,20	70,59
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	241 664,87	12,42	171 975,11	17,65	69 689,76	40,52
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	45,00				45,00	
67120000 PENALITES ET AMENDES	45,00				45,00	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions	241 619,87	12,42	171 975,11	17,65	69 644,76	40,50
68725000 DOT. AMORTISSEMENTS DEROGATOIR	241 619,87	12,42	171 975,11	17,65	69 644,76	40,50
Résultat exceptionnel	(241 664,87)	-12,42	(171 975,11)	-17,65	(69 689,76)	-40,52
Impôts sur les bénéfices						
69810000 INTEGRATION FISCALE - CHARGES	973 900,00	50,05	1 082 678,00	111,12	(108 778,00)	-10,05
69890000 INTEGRATION FISCALE - PRODUITS	(973 900,00)	-50,05	(1 082 678,00)	-111,1	108 778,00	10,05
Résultat de l'exercice	(1 288 804,91)	-66,23	(3 732 026,35)	-383,0	2 443 221,44	65,47

FISCAL



Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : RUE DE LA CARRIERE DE BACHA 13590 MEYREUIL		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 1 7 6 3 1 3 1 0 0 0 0 2 3			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N, clos le, 31122021					
		N-1 31122020					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	28 875	45 816	70 714
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 403	17 833	1 386
		Immobilisations en cours	AV	AW	46 455		
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	2 000 000	28 273 591	23 673 591
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	2 689 077	10 622 246	7 519 713
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI				
TO TAL (II)		BJ	BK	4 722 355	39 005 941	31 265 405	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	996 662	996 662	139 717
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 399 016	1 399 016	2 096 857
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	117 963	117 963	235 325	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	74 728	74 728	60 599	
	TO TAL (III)	CJ	CK	2 588 368	2 588 368	2 532 497	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	4 722 355	41 594 309	33 797 901	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	852 533	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise		SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :13 094 421.....)	DA	13 094 421	11 837 454	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 866 793	1 600 505	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(8 096 140)	(4 364 113)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 288 805)	(3 732 026)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	542 275	300 655	
	TO TAL (I)	DL	7 118 545	5 642 474	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	16 861 800	15 057 251	
	Autres emprunts obligataires	DT	8 021 642	7 672 420	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	525 457		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	8 328 289	4 362 020	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	164 884	364 794	
	Dettes fiscales et sociales	DY	502 137	452 008	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 869	5 869	
	Autres dettes	EA		177 041	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	65 686	64 025	
TO TAL (IV)	EC	34 475 764	28 155 427		
Ecarts de conversion passif *	(V)				
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	41 594 309	33 797 901		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 592 322	5 455 756		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 597			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF			
		FG	1 946 004	FH	1 946 004	974 332	
		FJ	1 946 004	FK	1 946 004	974 332	
	Chiffres d'affaires nets*			FL	1 946 004	974 332	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ	4 110	849	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 950 114	975 181	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	868 254	712 316	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	15 803	11 739	
	Salaires et traitements *			FY	769 131	603 985	
	Charges sociales (10)			FZ	263 258	313 628	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	27 937	4 895
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	2 199	370	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 946 582	1 646 934
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	3 532	(671 753)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	364 924	341 423	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	999 218	882 959	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	1 364 142	1 224 382	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		2 000 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	2 414 814	2 112 680	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	2 414 814	4 112 680	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(1 050 672)	(2 888 298)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(1 047 140)	(3 560 051)	

Désignation de l'entreprise SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	45
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	241 620 171 975
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	241 665 171 975
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(241 665) (171 975)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 314 256 2 199 563
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 603 061 5 931 590
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(1 288 805) (3 732 026)
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 363 937 179 978
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 077 805 882 957
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amortissement dérogatoires	241 620		
Pénalités	45		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Néant *

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I				1	2	3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	74 691	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 750	LC		LD	19 485	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	46 455	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	2 750	LO		LP	65 940	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	35 882 382	8V		8W	12 302 533		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ	35 882 382	LR		LS	12 302 533		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	35 959 823	ØH		ØJ	12 368 473		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	74 691	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	22 236	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	46 455	NB		
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		IY		NG		NH	68 690	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX	4 600 000	ØY	43 584 915	ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV		I3		NJ	4 600 000	NK	43 584 915	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	4 600 000	ØL	43 728 296	ØM			

Exercice N clos le : **31** | **12** | **20** | **21**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP					Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	300 655	TM	241 620	TN	542 275	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ		IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	300 655	TS	241 620	TT	542 275	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z		TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D		
			6E	6F	6G	6H		
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
			9U	4 689 077	9V	9W	9X	4 689 077
			Ø6		Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	4 689 077	TY	TZ	UA	4 689 077	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	4 989 732	UB	241 620	UC	5 231 352	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE		UF				
		UG		UH				
		UJ	241 620	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL	13 311 323	UM	852 533	UN	12 458 791			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	996 662		996 662					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	284		284					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	973 900		973 900				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	31 950		31 950				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)			VC	391 933		391 933					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	948		948					
	Charges constatées d'avance			VS	74 728		74 728					
	TOTAUX			VT	15 781 728	VU	3 322 938	VV	12 458 791			
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE							
CADRE B		ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	16 861 800							16 861 800		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	8 021 642					8 021 642				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 597			1 597					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	523 860			523 860					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	94 932			94 932						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	164 884			164 884						
Personnel et comptes rattachés		8C	193 430			193 430						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	134 074			134 074						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	148 242			148 242					
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	26 391			26 391					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	5 869			5 869						
Groupe et associés (2)		VI	8 233 357			8 233 357						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2										
Produits constatés d'avance		8L	65 686			65 686						
TOTAUX		VY	34 475 764			VZ	9 592 322	8 021 642		16 861 800		
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	2 139 410			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK							

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122021			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW 178 571		
	Amendes et pénalités			WJ	45	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ	178 526	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7			
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme			WN		
						- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
						TOTAL I		WR 1 152 471			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										
	Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A)										
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)		PB	
			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		
		Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D)	
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI		XH 2 619 105			
déficit (II moins I)								XJ 1 466 634			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO 0			
								XO 1 466 634			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	264 882	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	264 882	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	264 882	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	79 488	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(4 364 113)	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(3 732 026)		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	ØF	(8 096 140)			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG			(8 096 140)			
				TOTAL II	ZH			(8 096 140)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	170 329	XQ	170 329	68 641				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	301 562	287 060				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	143 422	185 052				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	252 940	171 564				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	868 254	712 316				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	8 551	5 409				
IMPOTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	7 252	6 330				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	15 803	11 739				
	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	86 334	193 394				
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	79 398	52 003				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *						ØB	645 212					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP								
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0						ZR			1			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(1 466 634)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(2 290 424)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	8 1 7 6 3 1 3 1 0 0 0 0 2 3					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑩		
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❸ - ❹
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (ligne 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	5	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 946 004	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	1 946 004
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	4 110	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	4 110
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	718	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	724 206	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 199	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	727 123
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG
			1 222 992
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 222 992
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 946 004	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	16 842 654	
Période de référence	GY	01/01/2021	GZ
			31/12/2021
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	12 052 912
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	14	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 041 509

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|1

N° SIRET 8|1|7|6|3|1|3|1|0|0|0|0|2|3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

ADRESSE (voie) **RUE DE LA CARRIERE DE BACHA ARTEPARC BACHASSON CS20029**

CODE POSTAL **13590** VILLE **MEYREUIL**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 3

Forme juridique Dénomination **PRESTO ENGINEERING HVM**
 N° SIREN (si société établie en France) **811737113** % de détention **100,00**
 Adresse : N° Voie **RUE DE LA CARRIERE DE BACHASSON**
 Code postal **13590** Commune **MEYREUIL** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination **PRESTO ENGINEERING EUROPE**
 N° SIREN (si société établie en France) **512878125** % de détention **100,00**
 Adresse : N° **2** Voie **RUE DE LA GIRAFE**
 Code postal **14000** Commune **CAEN** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination **PRESTO ENGINEERING INC**
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention **100,00**
 Adresse : N° **109** Voie **BONAVENTURA DRIVE**
 Code postal **95134** Commune **SAN JOSE** Pays **ETATS-UNIS**

Forme juridique Dénomination **PRESTO ENGINEERING DENMARK APS**
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention **100,00**
 Adresse : N° Voie **C/O ACCURA ADVOKAPARTNERS ELS KAB**
 Code postal **2900** Commune **HELLERUP** Pays **DANEMARK**

Forme juridique Dénomination **PRESTO ENGINEERING GROUP UK LTD**
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention **100,00**
 Adresse : N° **11** Voie **OLD JEWRY**
 Code postal Commune **LONDON** Pays **ROYAUME-UNI**

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

N° SIRET : 81763131000023

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5		

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(1 466 634)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13	(1 466 634)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

N° SIRET : **8 | 1 | 7 | 6 | 3 | 1 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 3 |**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE AIX EN PROVENCE SUD**
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Néant *

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

		E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)		E2	1 152 471
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI		E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A		Z7	
	TOTAL I	E3	1 152 471

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

		E4	1 288 805
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E5	1 330 300
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY	
	• imposées au taux de 15 %	E6	
	• imposées au taux de 0 %	EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	

III - RESULTAT FISCAL

		TOTAL II	F1	2 619 105
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2		
	Déficit (II-I)	F3		1 466 634
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F8		
	Déficit	F9		1 466 634

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : **01012021**
clos le : **31122021**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	3 746 009
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis)
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	3 746 009
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	1 466 634
Total des déficits restant à reporter		H9	5 212 643

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.: 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N			(2)				
			(3)				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2)				
			(3)				
	N-2		(2)				
			(3)				
	N-3		(2)				
			(3)				
	N-4		(2)				
			(3)				
	N-5		(2)				
			(3)				
N-6		(2)					
		(3)					
N-7		(2)					
		(3)					
N-8		(2)					
		(3)					
N-9		(2)					
		(3)					
N-10		(2)					
		(3)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 ER 2022

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : **SIE AIX EN PROVENCE SUD**
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **8176313100023**

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant *

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	CA		CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble						1 466 634
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
TOTAL	CX			CY		1 466 634
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ			DA		1 466 634
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %						
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

SIRET Société intégrée : **81763131000023**

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant *

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB		
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ		
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH		
TOTAL		FK		FL		
BENEFICE (2) FK - FL DEFICIT FL - FK		FM		FN		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE			GJ		
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		E8			E6	
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



Déclaration du Groupe



**LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**N° SIRET de la société mère : **81763131000023**Exercice ouvert le : **01012021**clos le : **31122021****IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	817631310	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING GROUP					
Adresse	RUE DE LA CARRIERE DE BACHA					
	13590 MEYREUIL FRANCE					
Siren	512878125	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING EUROPE					
Adresse	5 Esplanade Anton Philipps					
	14460 COLOMBELLES FRANCE					

IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**N° SIRET de la société mère : **8176313100023**Exercice ouvert le : **01012021**clos le : **31122021****IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	811737113	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING HVM					
Adresse	RUE DE LA CARRIERE DE BACHA CS 70025 13590 MEYREUIL FRANCE					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

**MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT (article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**N° SIRET de la société mère : **81763131000023**Exercice ouvert le : **01/01/2022**clos le : **31/12/2022****IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	817631310	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING GROUP					
Adresse	RUE DE LA CARRIERE DE BACHA					
	13590 MEYREUIL FRANCE					
Siren	512878125	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING EUROPE					
Adresse	5 Esplanade Anton Philipps					
	14460 COLOMBELLES FRANCE					

IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

**MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT (article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**N° SIRET de la société mère : **81763131000023**Exercice ouvert le : **01/01/2022**clos le : **31/12/2022****IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	811737113	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PRESTO ENGINEERING HVM					
Adresse	RUE DE LA CARRIERE DE BACHA CS 70025 13590 MEYREUIL FRANCE					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 ER 2022

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **8176313100023**

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant *

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	CA		CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble						2 290 424
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
TOTAL	CX			CY		2 290 424
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ			DA		2 290 424
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %						
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

SIRET Société intégrée : **81763131000023**

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant *

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ			
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH			
TOTAL		FK		FL			
BENEFICE (2) FK - FL		FM		FN			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)						F6	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1	
Sous total		GD		G4		G5	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%		GE				GJ	
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%				E8			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%						E7	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

N° SIRET : 81763131000023

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant *

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	16 144 200
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	
	Déficit	HC	2 290 424
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG	
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	
	Déficit	HL	2 290 424

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2
Exercice ouvert le : **01012021**
clos le : **31122021**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	5 095 544
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	5 095 544
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	2 290 424
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	7 385 968

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME							
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N			(2) (3)				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)				
	N-2			(2) (3)			
	N-3			(2) (3)			
	N-4			(2) (3)			
	N-5			(2) (3)			
	N-6			(2) (3)			
	N-7			(2) (3)			
	N-8			(2) (3)			
	N-9			(2) (3)			
	N-10			(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019**



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

N° SIRET : 81763131000023

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :
SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant *

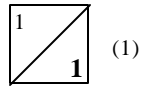
Dénomination des sociétés 1	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1) 2	Reçues (2) 3	Alloués		Reçus (4) 6
			déductibles (3) 4	non déductibles (1) 5	
SAS PRESTO ENGINEERING GROUP SAS, Sté par actions simplifiée					
SAS PRESTO ENGINEERING EUROPE SAS, Sté par actions simplifiée					
SAS PRESTO ENGINEERING HVM Sté par actions simplifiée à associé unique ou					
TOTAL					

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
(5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
(6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :
- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES CREDITS D'IMPOT
ET CREANCES IMPUTABLES**



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**

N° SIRET **8 1 7 6 3 1 3 1 0 0 0 0 2 3**

SIE AIX EN PROVENCE SUD

Adresse du service des impôts des entreprises : 3 allée d'Estienne d'Orves

où est déposée la déclaration de résultats : BP 700

13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant *

SIREN et dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
1	2	3	4	5	6
SAS PRESTO ENGINEERIN SAS, Sté par actions 512878125	CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche	394 906			
SAS PRESTO ENGINEERIN Sté par actions simp 811737113	CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche	578 994			
TOTAL					

LE

LF

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total
CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche	973 900

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SAS PRESTO ENGINEERIN 817631310			
SAS PRESTO ENGINEERIN 512878125	394 906		
SAS PRESTO ENGINEERIN 811737113	578 994		
TOTAL	973 900		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SAS PRESTO ENGINEERING GROUP
SIREN de la société mère :	8 1 7 6 3 1 3 1 0
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	SIE AIX EN PROVENCE SUD 3 allée d'Estienne d'Orves BP 700 13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2
Exercice ouvert le : 01012021	clos le : 31122021

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Plus ou moins values non encore imposées ⁴									
NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe

3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

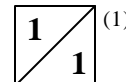
4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement, mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		
SIREN de la société mère :	817631310		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS PRESTO ENGINEERING GROUP		
SIREN de la société intégrée :	817631310		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE AIX EN PROVENCE SUD 3 allée d'Estienne d'Orves BP 700 13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2		
Exercice ouvert le : 01012021	clos le : 31122021		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

Direction Générale des Finances Publiques **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS** Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SIE AIX EN PROVENCE SUD
3 allée d'Estienne d'Orves
BP 700
13095 AIX EN PROVENCE CEDEX 2
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
Identification du destinataire: **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**
RUE DE LA CARRIERE DE BACHA
ARTEPARC BACHASSON CS20029
13590 MEYREUIL

Insp. IFU N° dossier **8176313100023** N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :
B ACTIVITE
Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Activités des sociétés Holding
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante **01012019**
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal
Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable au taux de 15% Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) **2 290 424**
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%
Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%
Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt et indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **QUADRATUS**

ECF Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA **Viseur conventionné**
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : **BBM et Associés** 4 rue Paul Valérien Perrin 04 76 48 48 49
I BP 28 38171 SEYSSINET Cedex
- Conseil :
- **CGA/OMGA ou viseur conventionné** :
N° d'agrément

A **MEYREUIL** le **07042022** Signature et qualité du déclarant **M. Michel VILLEMMAIN** Président

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification.

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS PRESTO ENGINEERING GROUP**
et Date de clôture de l'exercice **31122021**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice



*Vous accompagner
durablement.*

Conseil | Expertise | Audit

Grenoble / Seyssinet :

4, rue Paul Valérien Perrin - 38170 Seyssinet-Pariset

Grenoble / Meylan :

65 B, boulevard des Alpes - 38240 Meylan

Annecy :

215, route de Montava - 74370 Argonay

Chambéry :

35, rue de la Chavanne - 73490 La Ravoire

Site internet : www.groupebbm.com

E-mail : contact@groupebbm.com

Standard : +33 (0)4 76 48 48 49



PRESTO ENGINEERING GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 13.094.421 euros
Siège social : rue de la Carrière de Bachasson – Arterparc Bachasson
CS 20029 - 13590 Meyreuil
817 631 310 RCS Aix-en-Provence

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

.../...

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des rapports y afférents

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société,

après avoir entendu la lecture et pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2021,

approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par une perte nette comptable de 1.288.805 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société,

après avoir entendu la lecture et pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport des commissaires sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2021,

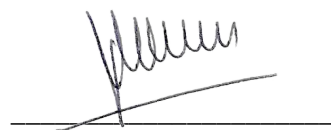
décide d'affecter la perte nette comptable de 1.288.805 euros au poste report à nouveau dont le montant sera ainsi porté d'un solde débiteur de 8.096.140 euros à un solde débiteur de 9.384.945 euros.

.../...

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

.../...

Pour extrait certifié conforme



Le Président

PRESTO ENGINEERING GROUP S.A.S.

Rue de la Carrière de Bachasson
Arteparc Bachasson
CS 20029 – 13590 Meyreuil
817 631 310 RCS Aix-en-Provence

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 – FAC : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE
SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS – RCS NANTERRE 784 824 153

TEOREM A2C

29 AVENUE FELIX VIALLET – 38000 GRENOBLE
TEL : 04 76 86 37 00 – FAX : 04 76 86 00 26

SAS AU CAPITAL DE 933 400 EUROS INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE
GRENOBLE – RCS GRENOBLE 410 317 101

PRESTO ENGINEERING GROUP S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PRESTO ENGINEERING GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les modalités d'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense et Grenoble, le 29 juin 2022

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Bertrand DESPORTES

TEOREM A2C
Sébastien CHIRAT



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	74 691	28 875	45 816	70 714
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	22 236	4 403	17 833	1 386
	Immobilisations en cours	46 455		46 455	
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	30 273 591	2 000 000	28 273 591	23 673 591	
Créances rattachées à des participations	13 311 323	2 689 077	10 622 246	7 519 713	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	43 728 296	4 722 355	39 005 941	31 265 405
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	996 662		996 662	139 717
	Autres créances	1 399 016		1 399 016	2 096 857
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	117 963		117 963	235 325	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	74 728		74 728	60 599
	TOTAL (III)	2 588 368		2 588 368	2 532 497
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	46 316 664	4 722 355	41 594 309	33 797 901

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

852 533

869 714

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	13 094 421	11 837 454
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 866 793	1 600 505
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(8 096 140)	(4 364 113)
	Résultat de l'exercice	(1 288 805)	(3 732 026)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	542 275	300 655	
	Total des capitaux propres	7 118 545	5 642 474
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	16 861 800	15 057 251
	Autres emprunts obligataires	8 021 642	7 672 420
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	525 457	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	8 328 289	4 362 020
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 884	364 794
	Dettes fiscales et sociales	502 137	452 008
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 869	5 869	
Autres dettes		177 041	
Produits constatés d'avance (1)	65 686	64 025	
	Total des dettes	34 475 764	28 155 427
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	41 594 309	33 797 901
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 288 804,91)	(3 732 026,35)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	9 592 322	5 455 756
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 597	
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

		31/12/2021		31/12/2020			
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises Production vendue (Biens) Production vendue (Services et Travaux)	1 946 004	100,00	974 332	100,00		
	Montant net du chiffre d'affaires	1 946 004	100,00	974 332	100,00		
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits	4 110	0,21	849	0,09		
	Total des produits d'exploitation	1 950 114	100,21	975 181	100,09		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Autres charges	868 254 15 803 769 131 263 258 27 937 2 199	44,62 0,81 39,52 13,53 1,44 0,11	712 316 11 739 603 985 313 628 4 895 370	73,11 1,20 61,99 32,19 0,50 0,04	
		Total des charges d'exploitation	1 946 582	100,03	1 646 934	169,03	
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 532	0,18	(671 753)	-68,95		
PRODUITS FINANCIERS		Opéra. comm. Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	364 924 999 218	18,75 51,35	341 423 882 959	35,04 90,62	
		Total des produits financiers	1 364 142	70,10	1 224 382	125,66	
		CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 414 814	124,09	2 000 000 2 112 680	205,27 216,83
			Total des charges financières	2 414 814	124,09	4 112 680	422,10
			RESULTAT FINANCIER	(1 050 672)	-53,99	(2 888 298)	-296,44
			RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 047 140)	-53,81	(3 560 051)	-365,38
			Total des produits exceptionnels				
	Total des charges exceptionnelles	241 665	12,42	171 975	17,65		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(241 665)	-12,42	(171 975)	-17,65		
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES						
	TOTAL DES PRODUITS	3 314 256	170,31	2 199 563	225,75		
	TOTAL DES CHARGES	4 603 061	236,54	5 931 590	608,79		
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(1 288 805)	-66,23	(3 732 026)	-383,03		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Mise en place d'un contrat de délégation de créance et d'un prêt intragroupe

Dans le cadre du paiement de l'opération de rachat de branche d'activité dû par PRESTO ENGINEERING DENMARK APS à la société FORCE TECHNOLOGY, un contrat de délégation de créance a été conclu le 31 janvier 2020 entre les trois sociétés FORCE TECHNOLOGY, PRESTO ENGINEERING DENMARK APS, et PRESTO ENGINEERING GROUP. Ce contrat prévoit le paiement du prix d'acquisition de ladite branche d'activité par PRESTO ENGINEERING GROUP.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la dette dûe par PRESTO ENGINEERING GROUP à FORCE TECHNOLOGY s'est ainsi élevée à 11 150 000 €.

Cette somme a été entièrement refacturée sur 2020 par PRESTO ENGINEERING GROUP à sa filiale, la société PRESTO ENGINEERING DENMARK APS, par la mise en place d'un contrat de prêt intragroupe. D'une durée de 5 ans, le prêt est remboursable in fine et est rémunéré au taux annuel de 10%.

Par décision du Conseil de Surveillance de PRESTO ENGINEERING GROUP du 02/02/2021, le prêt de 11 150 000 € a été converti à hauteur de 4 500 000 € en capital.

A la date du 30/06/2021, le montant du prêt a été augmenté de la somme de 3 750 000 €, qui correspond au solde définitif du paiement du complément de prix de l'opération de rachat de branche d'activité désignée ci-dessus.

Par décision du Conseil de Surveillance de PRESTO ENGINEERING GROUP du 24/02/2022, le prêt de 10 400 000 € a été converti à hauteur de 4 600 000 € en capital.

Au 31/12/2021, le solde du prêt ressort à 5 800 000 €.

Augmentation de capital et émission d'OC

Dans le cadre de l'opération de rachat de branche d'activité par les nouvelles filiales danoises et britanniques, PRESTO ENGINEERING GROUP a réalisé à la date du 30/06/2021, une nouvelle augmentation de capital par émission de 1 256 967 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1€ chacune, plus une prime d'émission de 1.01€ par action soit 1 266 288€.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la société est porté au 30 juin 2021 à 13 094 421€.

En complément, la société a émis des obligations convertibles (OC4) pour un montant total de 726 744€.

Transfert de prêt de PRESTO ENGINEERING EUROPE chez PRESTO ENGINEERING GROUP

Par convention signée entre les parties le 14 mai 2016, PRESTO ENGINEERING EUROPE a consenti un prêt à PRESTO ENGINEERING INC de 3 100 000 €, assorti d'une somme additionnelle de 300 000 €, soit au total, 3 400 000 €.

Ce prêt portait sur une durée maximale de 3 ans, à compter du 14 mai 2016.

Par trois avenants successifs, la date limite du prêt a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.

La société holding du Groupe, PRESTO ENGINEERING GROUP SAS, qui détient le contrôle des deux autres sociétés citées ci-dessus, en tant que propriétaire de 100% de leurs titres respectifs, a décidé de reprendre à son compte la poursuite de la convention initiale, à dater de la signature de L'AVENANT NUMERO 4 A LA CONVENTION DE CREDIT, soit le 2 novembre 2021.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Par cet avenant, PRESTO ENGINEERING EUROPE cède à PRESTO ENGINEERING GROUP les droits et obligations relatifs à la convention de prêt initiale du 14 mai 2016

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique n'est survenu postérieurement aux comptes clos le 31/12/2021

Informations générales complémentaires

Depuis le 1er janvier 2019, la SAS PRESTO ENGINEERING GROUP fait partie d'un groupe fiscalement intégré. En tant que société mère du groupe intégré, la SAS PRESTO ENGINEERING GROUP se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimitée tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Les frais d'acquisitions des titres de participation ont été incorporés au coût d'achat des titres. Ils sont amortis fiscalement sur 5 ans par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

La SAS Presto Engineering Group a octroyé un prêt à sa filiale Presto Engineering INC d'un montant de 2 689K€ sur l'exercice. Ce prêt est rémunéré au taux annuel de 4.6%. Il devra être remboursé au plus tard 7 ans après son déblocage soit le 12 décembre 2025.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil de rentabilité. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentée en autres fonds propres.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Emission d'obligations convertibles :

En date du 12 décembre 2018, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 7 904 880€ par émission au pair de 7 904 880 obligations convertibles (OC) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 15 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

En date du 31 janvier 2020, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 4 323 723€ par émission au pair de 4 323 723 obligations convertibles (OC2) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 14 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

En date du 8 octobre 2020, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 484 288€ par émission au pair de 484 288 obligations convertibles (OC3) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 13 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

En date du 30 juin 2021, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 726 744€ par émission au pair de 726 744 obligations convertibles (OC4) de 1€ de valeur nominale.

Ces OC sont consenties pour une durée de 13 ans et seront remboursées le 12 décembre 2033. Elles sont rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 11% capitalisable.

Chaque OC donne droit à la conversion en action ordinaire nouvelle, d'une valeur nominale de 1€.

La société n'a pas été informée de mouvements ultérieurs sur les OC.

Emission d'obligations avec bon de souscriptions d'actions :

En date du 12 décembre 2018, il a été décidé de l'émission d'un emprunt obligataire de 7 000 000€ par émission au pair de 700 obligations d'une valeur nominale de 10 000€ auxquelles sont attachés 592 bons de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

souscription d'actions de catégorie A (BSA A) et 704 bons de souscription d'actions de catégorie B (BSA B). Ces obligations avec bon de souscription d'actions (OBSA) sont consenties pour une durée de 7 ans et seront remboursées le 12 décembre 2025.

Ces OBSA sont rémunérées par des intérêts cash et des intérêts capitalisés. Le taux d'intérêts cash est égal à l'Euribor (si > 0) majoré d'une marge cash de 4.5%. Les intérêts capitalisé sont calculés au taux de 4.5%. Chaque BSA A permet de souscrire, à date d'échance, à une action ordinaire nouvelle à la valeur nominale de 1€.

Chaque BSA B permet de souscrire, uniquement en cas de conversion des obligations convertibles (OC), à une action ordinaire nouvelle à la valeur nominale de 1€.

La société n'a pas été informée de mouvements ultérieurs sur les OBSA.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances, ...

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	74 691					74 691
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 691					74 691
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	2 750		19 485			22 236
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			46 455			46 455
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 750		65 940			68 690
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	35 882 382		12 302 533		4 600 000	43 584 915
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	35 882 382		12 302 533		4 600 000	43 584 915
TOTAL	35 959 823		12 368 473		4 600 000	43 728 296

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	3 977	24 898		28 875
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 977	24 898		28 875
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	1 364	3 039		4 403
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 364	3 039		4 403	
TOTAL		5 341	27 937		33 278

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation	241 620						241 620
TOTAL	241 620						241 620
TOTAL GENERAL NON VENTILE			241 620				241 620

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	13 311 323	852 533	12 458 791
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	996 662	996 662	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	284	284	
	Impôts sur les bénéfices	973 900	973 900	
	Taxes sur la valeur ajoutée	31 950	31 950	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	391 933	391 933	
	Débiteurs divers	948	948	
Charges constatées d'avances	74 728	74 728		
TOTAL DES CREANCES		15 781 728	3 322 938	12 458 791
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)	16 861 800			16 861 800
	Autres emprunts obligataires (1)	8 021 642		8 021 642	
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 597	1 597		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	523 860	523 860		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	94 932	94 932		
	Fournisseurs et comptes rattachés	164 884	164 884		
	Personnel et comptes rattachés	193 430	193 430		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	134 074	134 074		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	148 242	148 242		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	26 391	26 391		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 869	5 869		
	Groupe et associés (2)	8 233 357	8 233 357		
	Autres dettes				
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	65 686	65 686			
TOTAL DES DETTES		34 475 764	9 592 322	8 021 642	16 861 800
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		2 139 410			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		11 837 454,00	1,0000	11 837 454,00
	Emises pendant l'exercice		1 256 967,00	1,0000	1 256 967,00
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		13 094 421,00	1,0000	13 094 421,00

Par décision de l'associé unique de la SAS SALONA INVEST en date du 12 décembre 2018, il pourra être décidé, dans un délai maximum de 36 mois :

- l'attribution d'actions ordinaires gratuites, de valeur nominale de 1€, au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société ou de ses filiales, dans la limite de 136 618 actions ordinaires.
- l'attribution d'actions de préférence 1 gratuites, de valeur nominale de 1€, au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société ou de ses filiales, dans la limite de 204 926 actions ordinaires.

Au 12 décembre 2019, l'attribution de 164 135 actions de préférence 1 gratuites a été décidée, par prélèvement sur la prime d'émission.

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	300 655	241 620		542 275
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	300 655	241 620		542 275
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 	4 689 077			4 689 077
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	4 689 077			4 689 077
TOTAL GENERAL		4 989 732	241 620		5 231 352

Dont dotations et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

241 620

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Produits à recevoir		1 623 194
Créances rattachées à des participations		1 622 246
<i>INTERETS COURUS S/CREANCES RAT</i>	<i>10 506</i>	
<i>INTERET COURUS CREANCES RAT DK</i>	<i>1 611 740</i>	
Autres créances		948
<i>FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR</i>	<i>948</i>	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Charges à payer		1 323 296
Autres emprunts obligataires		367 406
<i>INTERET COURUS MEZA CAPITALISE</i>	367 406	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		525 457
<i>INTERET CAPITALISES OC2</i>	523 860	
<i>INTERETS COURUS BANQUE</i>	1 597	
Emprunts et dettes financières divers		94 932
<i>INTERETS COURUS OC3</i>	54 633	
<i>INT.COURUS S/PARTICIP.SALARIES</i>	40 299	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		43 909
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	43 909	
Dettes fiscales et sociales		291 592
<i>CONGES A PAYER</i>	55 315	
<i>PRIMES A PAYER</i>	138 114	
<i>CHARGES SOC SUR CONGES A PAYER</i>	24 173	
<i>PROV CH SOCIALES A PAY</i>	60 659	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	10 378	
<i>FORMATION CONTINUE CIF CDD</i>	2 953	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2021	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		74 728	65 686
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		74 728	65 686

--

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2021

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING INC	9 215 788	
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING EUROPE	8 210 797	
Nantissement des titres PRESTO ENGINEERING HVM	3 144 184	
	20 570 768	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Cf. état Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés	48 205	
	48 205	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	20 618 973	
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées	20 570 768	

Détail - Engagements en pensions, retraite et assimilés

Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Départ en retraite à l'âge de 64 ans (initiative salarié) Turnover moyen Taux d'actualisation 0.98% inflation comprise Taux de charges sociales 48% Engagements en pension, retraites et assimilés	48 205	
Totalisation	48 205	

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2021

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
PRESTO ENGINEERING EUROPE	125 797	4 697 163	100,00	8 210 797	8 210 797
PRESTO ENGINEERING HVM	225 001	425 033	100,00	3 144 184	3 144 184
PRESTO ENGINEERING INC	1 372 348	(7 686 347)	100,00	9 215 788	7 215 788
PRESTO ENGINEERING DENMARK APS	5 379	4 178 461	100,00	9 696 955	9 696 955
PRESTO ENGINEERING GROUP UK LTD	5 669	10 333	100,00	5 869	5 869
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
PRESTO ENGINEERING EUROPE	(6 191 794)		6 783 155	(124 882)	
PRESTO ENGINEERING HVM	(1 067 511)		7 415 041	304 745	
PRESTO ENGINEERING INC	6 169 386		4 551 838	96 199	
PRESTO ENGINEERING DENMARK APS	5 800 000		17 705 066	(2 823 485)	
PRESTO ENGINEERING GROUP UK LTD	96 599		910 210	24 468	
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

Les données de Presto Engineering INC ont été converties du dollar à l'euro au taux du 31/12/21 de 1.15.

Les données de Presto Engineering Denmark APS ont été converties de la couronne danoise à l'euro au taux du 31/12/21 de 7.45.

Les données de Presto Engineering Group UK ont été converties de la livre à l'euro au taux du 31/12/21 de 0.882